

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne !

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

LA COMMISSION DE PERMANENCE.

La commission de permanence a tenu sa troisième réunion au palais de Versailles, sous la présidence de M. Saint-Marc Girardin, vice-président de l'Assemblée nationale.

Le bureau était représenté par M. Paul de Rémusat, secrétaire, et M. Baze, questeur.

Cinq membres seulement s'étaient excusés par une lettre au président, alléguant les raisons qui les empêchaient de se réunir à leurs collègues. Ce sont : MM. de Kergorlay, Journault, d'Haussonville, de Broglie et d'Aboville.

Étaient présents : MM. Laboulaye, Cornélis de Witt, Callet, Martial Delpit, Bompard, le général Frébault, Lucet, Morin, Perrot, Pagès-Duport, de Rainneville, de La Rochefoucauld, de Mornay, Bottieau, Robert de Massy, Noël Parfait, Ferdinand Moreau et de Mahy.

La séance a duré deux heures. L'attention des commissaires a été successivement attirée sur plusieurs points que nous allons résumer brièvement.

Tout d'abord il a été donné lecture par M. le président d'une lettre de M. Flye Sainte-Marie, député de la Haute-Marne, dans laquelle l'honorable représentant donne sa démission. Après un court débat, provoqué par une observation de M. Baze, il a été décidé que la commission n'était pas en droit d'accepter cette démission, et qu'elle ne pouvait que la renvoyer au président de l'Assemblée nationale, qui devra la soumettre à celle-ci, seule apte à prononcer.

La commission a dû s'occuper ensuite des questions qui touchent à la publicité de ses séances. M. Noël Parfait a fait remarquer qu'en dépit de l'engagement pris lors de la dernière réunion, les détails de la délibération avaient été communiqués à divers journaux ; qu'en conséquence, ne pouvant admettre que les uns fussent condamnés au

silence, tandis que les autres se donnaient le droit de tout dire, il réclamait une égale liberté pour tous.

Cette opinion a été soutenue par l'honorable M. Martial Delpit qui, toutefois, a émis l'avis qu'il serait bon de faire rédiger un compte-rendu officiel des réunions de la commission.

Cette proposition a été très-vivement combattue par M. Baze, qui a déclaré qu'il ne convenait pas de faire à la presse des communications de cette nature. Il a rappelé la commission de permanence de 1848, dont il a fait partie, laquelle s'était arrêtée au parti de garder le secret de ses délibérations.

L'opinion de M. Baze n'a pas rencontré d'échos, et M. Pagès-Duport, se faisant l'organe de la pensée du plus grand nombre, a demandé que liberté fût laissée à chacun des membres de faire connaître aux journaux ce qui lui semblerait utile et sans danger, tout le monde étant d'accord pour ne point parler de ce qui ne pourrait arriver à la connaissance du public sans inconvénient.

Cette manière de voir a rallié presque tous les suffrages, y compris celui de M. Martial Delpit, dont la motion tendant à un compte-rendu officiel a été repoussée par 16 voix contre 6.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères et de l'intérieur par intérim, s'étant fait annoncer, a été introduit ; il s'est mis aux ordres de la commission.

Il a été d'abord interrogé par M. Pagès-Duport, relativement à l'entrevue prochaine de Berlin. Le ministre a répondu que, quant aux faits, il ne savait rien de plus que ce qui est connu de tous ; que, quant aux prévisions, celles du gouvernement étaient rassurantes, et que, dans sa pensée, l'entrevue, loin de menacer la paix de l'Europe, avait un but tout pacifique.

Questionné par M. Bompard, relativement aux travaux entrepris à Belfort par les Allemands, il a dit que ceux-ci usaient d'un droit, que la ville de Belfort étant entre leurs mains le gage de l'exécution des trai-

tés, ils se mettaient en état d'y résister si lesdits traités n'étaient point observés, mais qu'on avait singulièrement exagéré les faits et que leurs conséquences ne pouvaient inquiéter personne.

Quant à la question libération du territoire soulevée par M. de Mornay, le ministre, dont les assertions ont été confirmées par celles de M. Bompard, a fait connaître que presque partout les baraquements étaient sur le point d'être terminés, que le gouvernement espérait effectuer le 7 septembre le versement des premiers cinq cents millions, retardé par les mesures à prendre pour éviter une crise monétaire, — mesures dont l'efficacité était certaine aujourd'hui, — et que dès lors rien ne s'opposerait à ce que l'évacuation commençât le 22 septembre.

M. Pagès-Duport aurait souhaité que le ministre fit connaître à la commission ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui ont couru, relativement à la création d'une seconde Chambre. Mais M. de Massy a fait observer qu'une telle question n'était point du ressort de la commission, et le ministre des affaires étrangères, tout en reconnaissant que le gouvernement avait porté ses études sur ce grave sujet, a déclaré que rien n'était fait, ni près d'être fait.

Deux autres questions ont été soulevées par l'honorable M. de La Rochefoucauld, l'une ayant trait à la facilité donnée aux journaux, lors de l'emprunt, de souscrire des rentes irréductibles, l'autre concernant les faits imputés à M. Steenackers, qu'a divulgués un récent procès engagé devant les tribunaux anglais.

Sur ce dernier point, le ministre a dit que le gouvernement n'avait été saisi d'aucune pièce et que nul des griefs allégués n'avait été porté à sa connaissance.

En ce qui touche les journaux, il a déclaré que le gouvernement était étranger à ce qui avait pu être fait pour eux. M. Pagès-Duport a corroboré cette déclaration. Ce sont les syndicats des banquiers qui avaient par avance souscrit à l'emprunt, qui s'étaient entendus pour accorder à la presse, à titre

gracieux, une faveur qui est d'ailleurs conforme aux usages.

Sur une plainte de M. Lefebvre-Pontalis concernant certaines menaces qui auraient été faites récemment à des journaux hostiles au gouvernement, M. de Rémusat a donné l'assurance qu'on n'avait voulu que les avertir officieusement et les ramener à la modération, afin de n'avoir pas à sévir contre eux.

Enfin, M. Martial Delpit a appelé l'attention du ministre sur une pièce jouée en ce moment à Marseille, qui travestit odieusement le caractère de princes honorables et de personnages qui méritent le respect. M. de Mahy a tenté de justifier l'œuvre en question, et l'autorisation de la représenter.

En rappelant Rabagas, M. Martial Delpit n'a pas eu de peine à prouver que la similitude n'existait point, et il a cité certains passages de celle de Marseille, où le général Trochu et M. Jules Favre lui-même sont véritablement entraînés dans la boue. M. de Rémusat a argué de son ignorance des faits qu'on lui signalait, et a promis que des mesures allaient être prises à l'effet d'y mettre un terme.

Tel est, résumé fidèlement, le compte-rendu de la réunion. La commission s'est séparée sans fixer la date de sa prochaine séance. On suppose qu'elle aura lieu du 8 au 10 septembre. (La Presse.)

Nouvelles politiques.

M. Thiers, vivement sollicité, il y a quelques jours, de donner son approbation à la réédification de la colonne Vendôme, aurait déclaré que ce monument ne serait relevé qu'après la libération complète de notre territoire.

L'empereur de Russie arrivera le premier à Berlin. Son départ est fixé au 4^{er} septembre. L'empereur d'Autriche n'est attendu que le 6 ou le 7.

L'affluence extraordinaire de voyageurs

47

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE X.

LA JUSTICE SELON LES RUSSES.

(Suite.)

« Les Russes, écrivait-il à Wladimir sur l'enveloppe d'une cartouche, sortent en force de Varsovie, par la route de Radom ; je les surveille et les harcellerai avec nos braves Gorals, et s'ils passent, comme je n'en doute pas, à Atrada, j'y arriverai presque aussitôt qu'eux. Qu'à leur approche nos faucheurs se sauvent en armes dans la forêt sans es-

sayer une résistance inutile et qui ne pourrait qu'entraîner de grands malheurs. Dans quelques jours je serai auprès de vous.

» Salut aux Faucheurs de la Mort, de la part de leurs frères. Que Dieu protège la Pologne ! »

En même temps que cette lettre, arrivaient, par une route opposée, le goral Stiépan et Lizinka, apportant, eux aussi, la nouvelle d'une victoire.

Ce fut Magnus qui les annonça.

La famille, réunie dans le salon d'Atrada, commentait la lettre de Chusco, quand le vieux serviteur, ouvrant la porte, dit à haute voix :

— Maître, Stiépan et Lizinka demandent à vous parler.

Marpha ne put retenir un cri et s'élança au-devant de sa sœur.

— Ton fiancé a vaincu les Russes et sauvé mon mari, s'écria Lizinka, en lui ouvrant ses bras.

— Viens donc, sœur, viens donc, fit la jeune Polonaise, en l'entraînant dans le salon. Viens, toi aussi, Stiépan ; viens, mon

brave Magnus.

Le goral raconta sa délivrance et la victoire du jeune chef ; Marpha pleurait de bonheur et son front rayonnait d'orgueil. Tous écoutaient avec enthousiasme le récit, fait d'une voix vibrante, par le joueur de balalaïque.

Pendant qu'il parlait, Marpha serrait les mains de la jeune paysanne et rougissait des éloges donnés à la vaillance de celui qu'elle avait choisi pour époux. La taille du vieux Magnus se redressait, ses yeux flamboyaient et son poing se crispait, comme s'il eût serré le manche d'une hache. Quand Stiépan arriva au moment où, se dressant tout-à-coup en face des Cosaques, Narbut avait poussé le cri : Feu ! et en avant ! le vieillard, emporté par son ardeur, fit un pas, en brandissant son bonnet et en criant :

— Boze cos Polske !

— Vive la Pologne ! répondirent les jeunes gens.

— Et Dieu protège ses enfants ! ajouta Kirposky.

Lizinka, elle aussi, avait des détails à

donner, et sur la fuite de Narbut, et sur le vieillard de la place aux Herbes, et sur le départ des recrues.

Dans cette douloureuse histoire, pas un mot n'était insignifiant. Quand elle fut terminée, les deux voyageurs furent accablés de questions ; il semblait qu'on craignît qu'ils n'eussent encore oublié quelque chose.

Stiépan put enfin interroger à son tour.

— Que fait notre chef, Adam Chusco ? demanda-t-il.

— Il est dans la forêt de Loviz, probablement, répondit Wladimir, avec tes compagnons de la montagne.

— Les Faucheurs de la Mort ?

— Qui viennent, eux aussi, de vaincre les Russes, reprit César, et avec leurs faux, de s'emparer d'un canon.

— Malheur à moi ! s'écria le goral, en frappant du pied, mes camarades se sont battus sans moi.

— Tu arriveras à temps, mon fils, fit tristement Kirposky, la guerre ne fait que commencer, et il y aura d'autres batailles

et de curieux que vont attirer à Berlin les fêtes qui s'y préparent, n'est pas sans donner quelque sollicitude au ministre de la police. La classe populaire, qui a déjà tant de peine à se loger, redoute ce moment et craint de se voir encore imposer de nouvelles épreuves. En prévision des mécontentements qui pourraient se manifester, de grandes précautions sont prises, et le personnel des gardes de police, sera, dit-on, doublé.

La *Fédération*, journal qui se publie à Londres, vient d'être interdit en France.

MM. Rouher et Henri Chevreau sont partis pour l'Angleterre.

L'enfant don Sébastien est arrivé à Pau.

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, annonce que la semaine prochaine commencera à s'effectuer le paiement du demi-milliard représentant la rançon des départements de la Marne et de la Haute-Marne.

Informations diverses.

La banque de France mettra en circulation, fin septembre, pour 250 millions de billets de 10 francs. Cette mesure, y compris l'émission incessante des billets de 5 francs, a pour but de conjurer une nouvelle crise monétaire.

Les receveurs des finances viennent d'être informés par les directeurs du mouvement des fonds et de la comptabilité publique, que de nouveaux retards empêchaient de leur adresser en nombre suffisant les certificats d'emprunt avant la fin d'août.

En raison de cette impossibilité, on a pris, pour économiser du travail et du temps, une mesure fort bonne. Toutes les souscriptions donnant droit à 5 ou 10 fr. de rente, lorsqu'elles seront entièrement libérées, recevront les titres de rentes qui leur reviennent sur la production des récépissés de souscription, et sans qu'il soit délivré de certificat d'emprunt.

En conséquence, les receveurs des finances, qui doivent déjà constater au verso des récépissés provisoires les libérations intégrales ou partielles devront, lorsqu'il s'agira de récépissés intégralement libérés donnant droit à 5 ou 10 fr. de rente, retirer des mains de la partie le récépissé libéré, en échange duquel ils remettront une reconnaissance de dépôt.

La caisse centrale, à laquelle ils transmettront ces récépissés libérés, leur enverra les titres de rente à délivrer aux parties.

La direction de la caisse centrale devra être en mesure, avant la fin de la semaine, d'adresser aux trésoriers généraux toutes les coupures de certificats de 20 à 5,000 fr., avec un appoint de coupures de 5 et de 10 fr. qui permettra de liquider les souscriptions réduites se terminant par 40 ou 45 fr.

Le *Courrier de l'Isère* évalue à quatre-vingt mille le nombre des pèlerins qui se sont rendus à la Salette depuis quinze jours.

On lit dans le *Figaro* :

« On affirme que les pèlerins de la Salette sollicitent une enquête, prétendant qu'il eût été facile à la police de prévenir ou d'empêcher la manifestation que l'on sait, et qui n'a guère eu pour auteurs qu'une centaine de gens sans aveu. »

Nous avons dit que M. le ministre du commerce avait adressé aux chambres et tribunaux de commerce une circulaire en vue d'une répartition plus équitable des patentes. Entre autres questions posées par le gouvernement, nous citerons celles-ci :

Le classement des professions d'après la population est-il la base la plus équitable ?

La répartition en divers tableaux des industries différentes, l'échelle des taxes auxquelles elles sont soumises en ce moment, sont-elles susceptibles de révision ?

Aux termes de la lettre ministérielle, les réponses doivent être faites dans le plus bref délai, le gouvernement ayant l'intention de procéder sans retard à la révision de la loi.

On nous écrit de Kiel que les expériences faites par la Prusse pour arrêter le modèle des pièces qui doivent armer les bâtiments cuirassés construits dans ce port seront suspendues depuis le 1^{er} jusqu'au 15 septembre prochain. Cette mesure a été adoptée par suite de l'entrevue des trois empereurs. On veut éviter d'attirer de ce côté l'attention de la Russie, qui s'inquiète beaucoup de ce que fait l'Allemagne du côté des mers du Nord.

Les nouvelles frégates cuirassées construites à Kiel seront pourvues d'une artillerie très-puissante. On a essayé une pièce énorme avec laquelle on peut tirer des projectiles de 250 kilogrammes, qui traversent les plaques les plus épaisses. Cette pièce est bonne, mais son poids est tellement considérable qu'il serait impossible de l'installer sur un navire. Elle devra être exclusivement employée pour les batteries de côte.

Voici un fait qui prouve que, malgré le projet d'entrevue, les relations ne sont pas aussi intimes qu'on pourrait le croire entre Berlin et Saint-Petersbourg. Les expériences de Kiel ont attiré l'attention des officiers russes de Cronstadt, qui ont manifesté le désir de les suivre pour leur instruction ; mais la Prusse, s'appuyant sur un prétexte spécieux, leur a refusé l'autorisation nécessaire qui avait été demandée par la voie diplomatique.

SECOURS AUX DÉPARTEMENTS.

Le fonds de subvention destiné, conformément à l'article 58 de la loi du 10 août 1871, à venir en aide aux départements qui, à raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation sur les fonds

généraux du budget, est fixé à 4 millions pour l'exercice 1873.

La répartition sera réglée conformément au tableau ci-annexé.

DÉPARTEMENTS.	ALLOCATION. fr.
Ain.....	121.000
Allier.....	49.000
Alpes (Basses-).....	151.000
Alpes (Hautes-).....	115.000
Alpes-Maritimes.....	180.000
Ardèche.....	174.000
Ardennes.....	11.000
Ariège.....	118.000
Aube.....	29.000
Aveyron.....	59.000
Bouches-du-Rhône.....	20.000
Cantal.....	50.000
Cher.....	131.000
Corrèze.....	82.000
Corse.....	237.000
Côtes-du-Nord.....	25.000
Creuse.....	101.000
Dordogne.....	20.000
Doubs.....	10.000
Drôme.....	50.000
Finistère.....	42.000
Gers.....	9.000
Indre.....	133.000
Indre-et-Loire.....	20.000
Jura.....	9.000
Landes.....	134.000
Loiret.....	15.000
Loire-et-Cher.....	52.000
Loire (Haute-).....	53.000
Lot.....	45.000
Lozère.....	158.000
Marne.....	10.000
Marne (Haute-).....	18.000
Mayenne.....	52.000
Meurthe-et-Moselle.....	10.000
Meuse.....	10.000
Morbihan.....	20.000
Nièvre.....	65.000
Pyrénées (Basses-).....	100.000
Pyrénées (Hautes-).....	75.000
Pyrénées-Orientales.....	89.000
Rhône.....	60.000
Saône (Haute-).....	20.000
Savoie.....	211.000
Savoie (Haute-).....	240.000
Seine.....	90.000
Seine-et-Marne.....	8.000
Sèvres (Deux-).....	30.000
Tarn.....	11.000
Tarn-et-Garonne.....	7.000
Var.....	53.000
Vaucluse.....	120.000
Vendée.....	26.000
Vienne.....	80.000
Vienne (Haute-).....	95.000
Vosges.....	70.000
Yonne.....	15.000
Belfort.....	7.000
Total.....	3.980.000

Le *Journal officiel* publie, dans sa partie officielle, un long compte-rendu du ministre de la justice au Président de la République sur l'administration de la justice civile et commerciale en 1870.

Ce compte-rendu est divisé en huit parties. La première est relative à la cour de cassation ; la deuxième aux cours d'appel ; la troisième aux tribunaux civils de première instance ; la quatrième aux affaires commerciales ; la cinquième aux tribunaux de paix ; la sixième aux conseils de prud'hommes ; la septième à l'assistance judiciaire ; la huitième, enfin, est relative à l'Algérie.

Voici quelques chiffres empruntés à cette statistique :

Il a été inscrit, en 1870, aux rôles des tribunaux civils, 100,035 procès nouveaux, qu'il convient d'ajouter à 38,964 anciens, pour avoir l'ensemble des affaires du rôle à juger.

De ces 138,999 causes, 109,267 ont été rayées comme terminées ; 54,965 (la moitié) par des jugements contradictoires ; 27,615 (25 p. 100) par des jugements par défaut, et 27,687 (25 p. 100) par désistement ou transaction.

Comme devant les cours d'appel, l'arriéré légal (art. 80 du décret du 30 mars 1808) s'est notablement accru en 1870. Le nombre proportionnel des affaires restant à juger le 31 décembre, et qui étaient inscrites depuis plus de trois mois, est monté de 45 et de 59 p. 100 en 1868 et 1869, et à 62 p. 100 en 1870.

Les tribunaux civils n'ont statué, en 1870, que sur 2,478 affaires de séparation de corps formées : 2,171 par la femme et 307 par le mari.

Quant aux demandes reconventionnelles, au nombre de 159, les maris en ont intenté 124 et les femmes 35. Le placet ne mentionnait pas la profession des époux dans 125 cas.

Pour les 2,353 affaires où ce renseignement a été fourni, on a relevé les indications suivantes : époux propriétaires, rentiers, ou qui exerçaient des professions libérales, 500 ; marchands, négociants, 411 ; cultivateurs, 374 ; ouvriers, 999 ; et domestiques 69.

Au point de vue de la durée des mariages, les 2,478 affaires de séparations de corps se classaient ainsi : moins d'un an, 27 ; d'un an à cinq ans, 430 ; de cinq à dix ans, 680 ; de dix à vingt ans, 863 ; de vingt à trente ans, 315 ; de trente à quarante ans, 88 ; de quarante à cinquante ans, 15 ; plus de cinquante ans, 1 ; durée inconnue, 59.

Dans 844 de ces mariages l'union avait été stérile ; dans 1,608 les conjoints avaient des enfants, et la situation de famille des époux est restée inconnue dans 26 affaires.

Les 2,637 demandes principales ou reconventionnelles se répartissent ainsi, eu égard aux motifs sur lesquels elles étaient fondées : excès, sévices ou injures graves, 2,413 ; adultère de la femme, 138 ; adultère

plus sanglantes.

— Oh ! oui, il y en aura, père, et je suis chargé, par Narbut, de prévenir le chef de se replier sur Vonchok, avec tout ce qu'il pourra emmener autour de lui de patriotes armés.

— Pourquoi donc à Vonchok plutôt qu'ailleurs ? interrompit Georges.

— Narbut ne me l'a pas dit, répondit Stiépan, et je ne lui ai pas demandé. Il commande, j'obéis. Si vous voyez Chusco avant que j'aie pu lui transmettre l'avis, donnez-le-lui. Moi, je pars pour rejoindre mes frères.

— Quoi ! sans même te reposer une journée ? fit Michel.

— Frère, si un chef t'avait dit : Vas avertir ton commandant qu'un danger menace tes frères, l'arrêtera-tu pour te reposer ?

— Non, dit Michel, en baissant la tête, tu as raison.

— Et Narbut, viendra-t-il, lui aussi, à Vonchok ? demanda Marpha.

— Il y viendra, je pense, car il prenait ce chemin ; mais je ne sais rien sur ses plans,

répondit le goral, en s'inclinant pour se retirer.

Il fallut l'autorité de Kirposky pour lui persuader de s'arrêter le temps nécessaire pour faire un léger repas, avant de s'enfoncer de nouveau dans les bois.

Marpha voulait retenir Lizinka auprès d'elle.

— Non, non, répondit la paysanne, je partais pour suivre mon mari en Sibérie ; à présent, mon devoir est de le suivre à l'armée.

— Mais qu'y feras-tu ? car tu ne songes pas à combattre, toi.

— J'y soignerai nos frères blessés et je travaillerai pour nos faucheurs pendant qu'ils se battront pour nous.

— Bien, ma sœur ! s'écria Marpha, en regardant son père ; quand la Pologne est en danger, il n'y a que les peureux ou les traîtres qui s'abstiennent.

Wladimir ne répondit pas, son sacrifice était fait.

Une heure après, à travers la plaine immense, Stiépan et Lizinka se dirigeaient vers

la forêt de Lovitz.

Le chemin était long et dangereux, que leur importait ? Le propriétaire d'Atrada avait voulu leur fournir des chevaux frais, et ils se hâtaient pour accomplir leur mission.

La colonne russe, au contraire, avançait lentement, traînant après elle ses canons et ses fourgons encore vides, brûlant sur son passage, pour se faire la main, les fermes isolées et les hameaux, pillant les villages sans y faire aucun butin, fusillant ou assommant à coups de crosse quelques prétendus réfractaires, qui, le plus souvent, n'étaient que des vieillards ou des enfants assez imprudents pour croire que leur âge les mettait à l'abri des mauvais traitements ou de la mort.

C'était assurément peu de chose que ces petites exécutions ; Svinin eût mieux aimé un bon pillage, un pillage comme il faut, productif et sans danger. Mais que faire ? Éparpiller la colonne pour élargir la ligne d'opération, disait le capitaine de Cosaques Pillardorff. Un bon serviteur de l'empire,

celui-là, et dont l'éducation n'avait pas coûté cher à ses parents.

— Car voyez-vous, Haute Noblesse répétait-il en faisant cabrer son cheval, nous autres cavaliers de la steppe, nous avons un proverbe : Plus est large le râteau, plus tu ramasseras d'herbe.

— Eh ! je le sais bien, parbleu, mais ces enrégés Polonais sont toujours là, devant, derrière, par côté ; et si nous nous éparpillons, comme tu dis, ce sont tes Cosaques qui seront ramassés.

— Les Podletri sont des Podletri, Haute Noblesse.

— Podletri tant que tu voudras, mais en attendant, sur la route de Modlin, ce pauvre Grégori...

— Oh ! c'est une surprise.

— Et les six Cosaques que tu avais envoyés, hier au soir, mettre le feu à une grange...

— Encore une surprise.

— Vas au diable, avec tes surprises ; ces coquins maudits ne font pas autre chose.

(La suite au prochain numéro.)

du mari, 72; condamnation à une peine infamante, 14.

Avant de comparaitre à l'audience, les parties demandereses ont retiré 344 instances en séparation de corps; les tribunaux ont terminé les autres par 2,134 jugements, dont 1,993 accueillent les demandes, 241 les repoussent.

Devant la juridiction commerciale, le nombre des causes inscrites pour la première fois, en 1870, s'est élevé à 172,545, qui, réunies à 46,882, restant de l'année précédente, donnent 189,427 affaires contentieuses dont les 214 tribunaux consulaires et les 175 tribunaux civils jugeant commercialement ont eu à s'occuper. Ces derniers ne participent au nombre total que pour 25,638 (44 p. 100).

Il a été terminé, pendant l'année du compte, 477,751 procès, savoir: 44,896 (25 p. 100) par des jugements contradictoires, 76,866 (43 p. 100) par des jugements par défaut et 55,989 (32 p. 100) par transaction ou désistement. Il n'en restait donc à juger au 31 décembre que 41,676, soit (6 p. 100).

Outre les 121,762 jugements ci-dessus, ces mêmes tribunaux en ont rendu 21,098 sur requête ou sur rapport, dont 16,882 en matière de faillite.

Sociétés commerciales. — Les greffes des tribunaux de commerce ont reçu, en 1870, le dépôt de 3,016 actes de sociétés commerciales, qui se répartissent ainsi: Sociétés en nom collectif, 2,482; en commandite, 278; anonymes, 223; et à capital variable, 33. La dissolution de 4,855 sociétés commerciales a été constatée par acte déposé également au greffe.

Faillites. — En 1870, il a été ouvert 3,987 faillites: 1,822 sur la déclaration du failli, 1,953 sur les poursuites des créanciers, et 212 d'office. Avec 6,485 en cours de liquidation au 1^{er} janvier de cette même année, c'est un total de 10,472 faillites.

Le nombre des faillites restant à terminer à la fin de l'année 1870 s'élève à 6,238 ou 6 0/0 du nombre total des faillites à régler; la proportion correspondante de 1869 n'était que de 51 0/0.

Du 1^{er} janvier 1870 au 24 octobre, 445 indigènes ou étrangers résidant en Algérie ont été naturalisés par application du sénatus-consulte du 14 juillet 1865.

La statistique civile a toujours relevé avec soin la nationalité des parties engagées, en Algérie, dans les procès civils ou de commerce et dans les conventions notariales. Elle apprend que, de 1861 à 1865, des indigènes musulmans seuls étaient intéressés dans 6,667 affaires, soit, par rapport au nombre total des causes et des contrats, une proportion de 38 0/0. De 1866 à 1870, le chiffre réel a été de 7,799, et le chiffre proportionnel de 49 0/0. L'accroissement de la confiance des musulmans dans la justice française est incontestable et mérite d'être signalé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL

Du département de Maine-et-Loire.

Compte-rendu sommaire de la séance du samedi 24 août 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

M. le président prie le Conseil de faire connaître les noms des membres qui ont été choisis par arrondissement pour former les commissions chargées de réviser les listes électorales pour la nomination des tribunaux et chambres de commerce.

Cette commission, pour l'arrondissement de Saumur, se compose de MM. Bury, Abellard et Bruas.

M. le président fait remarquer que le Conseil n'a pas voté mercredi dernier sur la proposition de M. le préfet de diviser en sections électorales les communes de Saint-Florent et du Puiset-Doré; ces sections sont admises par le Conseil.

M. de la Bourdonnaye, rapporteur de la quatrième commission, présente le rapport d'ensemble sur l'instruction primaire; il constate que toutes les communes du département ont au moins une école, sauf celle de Saint-Ellier qui est en instance pour en construire une. Quelques communes seulement manquent d'écoles spéciales de filles;

mais le nombre de ces communes tend à diminuer chaque année; près de soixante mille enfants fréquentent les écoles; la proportion des enfants admis gratuitement est de 47 p. 100. Le conseil général, à la session de 1867, avait émis le vœu que la gratuité appliquée comme secours à l'indigence ou même à la gêne fût étendue dans les plus larges proportions; ce vœu a été réalisé. Les cours d'adultes, diminués pendant la guerre, se sont relevés; ils sont au nombre de deux cent quarante-neuf, suivis par cinq mille quatre cent cinquante-huit élèves. Trois nouvelles salles d'asile ont été créées; le total de ces salles est de quatre-vingt-cinq.

Le département possédait, au 31 décembre 1871, onze cent quarante-quatre établissements scolaires; il est au premier rang des départements de l'Académie de Rennes.

La situation de l'école normale est bonne; la création d'un maire surveillant a produit d'excellents résultats. La commission propose, d'accord avec M. le préfet, la création de cinq nouvelles bourses pour cet établissement.

Le conseil vote les sommes proposées par M. le préfet pour dépenses d'instruction primaire au budget de 1873 et celles portées au budget rectificatif de 1872.

M. de la Bourdonnaye fait ensuite un rapport sur la demande formée par les habitants de Saint-Georges-le-Thourel pour que leur territoire soit divisé en deux communes. L'accord s'est fait entre les intéressés et la décision du conseil sera accueillie avec satisfaction par tous.

MM. Grignon et Abellard confirment cette assurance.

Séance du lundi 26 août.

M. le président remet à la quatrième commission un rapport de M. Danton, concernant un réseau ferrifère important, découvert par lui dans l'arrondissement de Segré.

Le conseil vote ensuite, pour la Société des Courses de Saumur, 4,200 fr., à inscrire au budget de 1873.

M. le préfet présente une observation au conseil général.

Dans une de ses précédentes séances, le conseil a modifié le tarif des prestations pour les voitures attelées avec des ânes.

A ce sujet, M. le directeur des contributions écrit pour faire remarquer que tous les rôles sont prêts pour 1873. Pour appliquer le nouvel élément de taxe dès l'année prochaine, il faudrait refaire tous ces rôles.

En conséquence, M. le directeur prie le conseil général de vouloir bien décider que son vote n'aura d'effet que pour 1874.

Décision conforme.

La parole est donnée aux membres de la deuxième commission.

M. Benoist, rapporteur de la 3^e commission, rend compte de l'état des travaux exécutés ou projetés sur la Loire; la commission s'associe aux vœux exprimés par M. le préfet pour que l'allocation annuelle de 75,000 fr. soit portée à 90,000 fr.

M. le préfet propose d'allouer une somme de 500 fr. à la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, pour l'établissement d'une rampe en aval du port actuel de cette commune.

Le conseil vote la somme de 500 fr. qui sera prélevée sur le crédit affecté à l'entretien de la route numéro 14, au budget de 1873.

Séance du mardi 27 août.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Grignon présente une réclamation au sujet des paroles que lui attribue le procès-verbal du 24, relativement à la séparation des communes de Saint-Georges-le-Thourel. Il a bien dit qu'on était d'accord sur le principe de la séparation, mais non relativement à l'attribution du territoire.

M. de Cambourg, rapporteur de la 3^e commission, propose au conseil d'approuver les travaux neufs indiqués par M. l'agent-voyer en chef pour combler les lacunes dans le réseau des chemins d'intérêt commun.

Les conclusions de son rapport sont adoptées. Seulement, en ce qui concerne le chemin n° 71 (rectification aux abords de la Salle-de-Vihiers), la commission proposait le renvoi de la question à l'examen du conseil de l'arrondissement de Saumur.

Sur la demande de M. de Soland, le même renvoi est prononcé au conseil de l'arrondissement d'Angers.

M. le marquis d'Andigné présente le rapport d'ensemble sur le service vicinal. Il examine d'abord les travaux qui doivent être exécutés sur les chemins d'intérêt commun en 1873. Il propose d'approuver les propositions de M. l'agent-voyer chef, relatives aux chemins d'intérêt commun, conformément au rapport de M. le préfet.

Ces conclusions sont adoptées.

M. d'Andigné énumère ensuite les travaux dont les études sont achevées, mais dont l'instruction n'est pas terminée et qu'il sera utile de renvoyer à l'examen de la commission départementale. Il est entendu qu'avant de statuer, la commission convoquera le conseiller général du canton intéressé, afin qu'il puisse présenter ses observations.

Le budget des chemins d'intérêt commun est mis aux voix et voté.

Il se compose :

De 1,642 fr. 29 c. sur le budget rectificatif de 1872;

Et de 653,490 fr. 83 c. pour le budget ordinaire de 1873.

M. d'Andigné continue son rapport par l'examen des chemins vicinaux ordinaires; le département a obtenu 200 nouveaux kilomètres de chemins subventionnés, mais à la condition de couvrir le déficit de l'ancien réseau s'élevant à 1,226,798 fr., et de se procurer une somme de 400,000 fr. pour les kilomètres nouveaux.

Il propose à cet effet, au conseil général qui l'adopte, un projet d'emprunt de 4 million 200,000 fr. à la caisse vicinale. Les communes qui auront recours à cet emprunt recevront du département une subvention qui variera des 3/4 à 1/4 de l'intérêt suivant la valeur du centime de la commune.

Quant à la répartition des 200 kilomètres entre les communes, un travail d'ensemble sera fait par les agents-voyers; les conseils municipaux feront des propositions, elles seront soumises à une commission, composée des maires du canton, sous la présidence du conseiller général; enfin, une commission composée de deux membres du conseil général par arrondissement présentera un rapport au ministre qui statuera; cette commission sera nommée à la fin de la séance.

Le budget des chemins vicinaux est mis aux voix.

Il se compose de 209,857 fr. 15 c. qui sont votés par le conseil.

Sur cette somme, 40,000 fr. seront employés à créer deux postes d'agents-voyers surnuméraires à Saumur et à Angers, à rétribuer des employés dans les bureaux et à indemniser les différents agents-voyers de leurs frais de tournée.

Cet emploi est admis par le conseil.

Il approuve ensuite la répartition entre les communes de la somme 142,857 fr. 15 c., formant la 2^e annuité de l'emprunt d'un million à la caisse vicinale.

M. d'Andigné termine son rapport en rendant compte de l'état d'avancement des cartes de l'Atlas cantonal. Elles sont sur le point d'être terminées. Il propose de déléguer la commission départementale pour les distribuer aux intéressés.

M. Gigot, rapporteur de la 3^e commission, examine l'emploi des prestations sur les chemins ruraux; il propose d'ajourner une demande formée par la commune de Saint-Laurent-des-Autels qui ne se trouve pas dans les conditions de la loi du 21 juillet 1870.

Conclusions adoptées.

M. de Cambourg fait connaître les propositions de M. Heusschen pour la création d'un chemin de fer sur la rive gauche de la Loire. Il estime qu'il n'y a pas lieu pour le département de s'occuper des voies ferrées nouvelles, tant que le décret d'utilité publique pour le réseau départemental n'aura pas été rendu. Il propose d'ajourner jusqu'à cette date l'examen des propositions de M. Heusschen.

Ces conclusions sont adoptées.

(A suivre.)

La compagnie concessionnaire du chemin de fer de Bressuire à Tours, dont le tracé définitif jusqu'à Chinon a été approuvé, vient de soumettre aux enquêtes les plans parcellaires et les tableaux indicatifs des terrains nécessaires dans les communes de Saint-Laon, Arçay, Mouterre, Loudun, Basses, Sammarçolles et Beuxes.

La semaine dernière, une machine à battre le blé, mise en mouvement par six chevaux, fonctionnait sur la place publique d'Usseau, près Châtellerault. Tout-à-coup

une détonation effrayante se fit entendre: une lame du batteur s'était détachée, brisant les deux plaques où elle se trouve soudée par ses extrémités, et traversant la plaque de tôle qui couvre l'appareil, et après avoir frappé derrière la tête le nommé Claude Foy, qui était chargé d'engrainer le batteur, alla retomber à dix mètres de là sur une voiture chargée de blé.

La mort de Claude Foy a été foudroyante. Ce malheureux, âgé de 47 ans, était marié et père de deux enfants.

(Echo du Poitou.)

On écrit au *Journal de Rennes*:

Les Allemands reprennent, à travers nos campagnes, ces pérégrinations qui leur ont été, il y a deux ans, si fructueuses.

Ces coureurs de chemin sont soi-disant des marchands de toile de l'un et l'autre sexe. Ils offrent d'abord leur marchandise à des prix très-réduits, et finissent par vous faire des conditions assez onéreuses pour qu'on les refuse.

Alors le ton change; de polie cette engeance arrive presque à l'insolence, et ces jours derniers j'ai été obligé de montrer ma porte à une femme de ce monde-là, qui se donnait pour Belge d'origine, et pour preuve exhibait un passeport aux armes de Belgique.

Mais un fort accent tudesque dénotait à n'en pas douter une pensionnaire de Bismark. Cette remarque surtout excita sa fureur: elle partit avec des imprécations et des menaces de vengeance.

Ce fait ne m'est pas particulier; plusieurs de mes amis, à la campagne, en Haute et en Basse-Bretagne, ont été visités comme moi par ces gens, et comme moi ils ont eu à souffrir de leur insolence.

L'Allemagne préparerait-elle déjà une nouvelle campagne? On signale la présence de ses espions dans la Franche-Comté et dans l'Est.

Dernières Nouvelles.

On annonce que plusieurs préfets auraient été mandés à Trouville.

Une grave nouvelle est annoncée par le *Courrier de Bayonne*. Nous la reproduisons sous toutes réserves.

« Mgr Daniel, grand camérier du Pape, est arrivé avant-hier à Pau. Après avoir visité le château dans ses détails, Mgr est reparti pour Rome le lendemain matin. Le bruit court en ville que le voyage du prélat n'aurait eu pour objet que de s'assurer si le château de Pau était en état de recevoir le Saint-Père.

« Mgr Daniel est descendu hôtel Gassion. »

Le feu s'est déclaré hier soir, à l'hospice Stanislas, à Nancy. Le préfet s'est porté sur le lieu du sinistre et s'est activement occupé de mettre en sûreté tous les malades et le personnel de l'hospice. On n'a été maître du feu qu'à dix heures et demie du soir.

Des bâtiments ont été incendiés sur 100 mètres environ de longueur et sur 30 de largeur.

Dimanche, l'incendie était éteint complètement. Les pertes en bâtiments sont évaluées à 400,000 fr. et sont couverts par des assurances.

Le gouvernement a envoyé de Paris trente nouvelles tentes-abris à destination de l'hospice de Nancy pour recueillir provisoirement les enfants atteints d'ophtalmie, en attendant qu'un édifice particulier puisse être disposé pour les recevoir.

Le dépôt des poudres de Camps (Var), a éclaté: la maison où il se trouvait est devenue la proie des flammes. Le propriétaire a été tué ainsi qu'une autre personne. Le procureur général et son substitut se sont transportés sur les lieux.

Plusieurs députés de la gauche, qui sont en ce moment à Paris, se sont réunis hier dans le but d'offrir leur concours au gouvernement pour empêcher toute manifestation politique à l'occasion du 4 septembre, dans les quartiers suspects.

La circulaire de M. Victor Lefranc paraît avoir reçu un mauvais accueil dans différentes villes du Midi où elle a été publiquement affichée.

Les radicaux du terroir se sont donné le plaisir de manifester de la langue contre les mesures prises par le gouvernement.

On annonce à la *Voce della Verità* que M. de Beust, ambassadeur d'Autriche à Londres, s'est rendu à Gastein d'où il irait à Berlin pour assister à l'entrevue des trois empereurs.

Cette intervention inopinée de M. de Beust est un coup de surprise, et à Vienne l'on se demande ce que cela veut dire.

A la veille de la réunion des trois empereurs, à Berlin, les gouvernements autrichien et prussien viennent de décider en commun l'installation immédiate, sur la frontière de Bohême et de Silésie, d'un camp où 20,000 soldats allemands et 20,000 soldats autrichiens se trouveront réunis.

M. Thiers ne quittera pas Trouville avant le 20 septembre et, si nous en croyons un écho de la présidence, il n'ira pas à Fontainebleau.

Pour les articles non signés : P. GODET.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financier et industriel de France,

346, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS.

Succursales : 12, rue d'Alsace à Angers ;
14, rue du Temple, à Saumur.

M. H. VALLEIX fils a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que M. PIÈTRE-OUVRARD a cessé de faire partie de sa maison.

BANQUE GÉNÉRALE

DES REPORTS

Pour consolider les Intérêts financiers et Industriels de France.

Paris, le 1^{er} août 1872.

Monsieur,

Les résultats prévus et obtenus par la Banque générale des Reports à la dernière souscription de l'Emprunt national de 1872, démontrent une fois de plus l'habile direction qui procède à toutes ses opérations.

Les travaux financiers faits par notre Directeur, ses nombreuses relations avec la haute finance parisienne, lui ont attiré depuis longtemps la sympathie générale, car ils offrent les garanties indiscutables de Bénéfices et de Sécurité. Il n'est donc pas prématuré de promettre aux Actions, outre l'Intérêt 5 0/0 du capital engagé, des dividendes rémunérateurs.

Afin de donner un développement nécessaire à toutes les opérations financières, nous n'hésitons pas à convertir notre maison en Société par actions, les garanties données par les Reports étant un profit certain sans aucun risque, c'est-à-dire un placement de tout repos.

Envoi franco sur demande affranchie des Statuts et de la Notice sur les Reports.

ÉMISSION

DE

4,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

1^{er} Versement : 50 francs

200 francs seront appelés aussitôt la clôture de la Souscription.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des Bénéfices sur toutes les opérations de la banque générale des reports.

Les Souscriptions devront être adressées en un mandat à vue sur la Banque de France ou en lettre chargée au Directeur.

M. H. VALLEIX Fils, banquier à

PARIS, rue Saint-Honoré, 346.

ANGERS, rue d'Alsace, 12.

SAUMUR, rue du Temple, 11.

LES ACTIONS SERONT COTÉES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris ou dans ses Succursales et par demande affranchie.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

14, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominalif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.
Remboursement des titres sortis aux tirages.
Echange et libération de titres.
Avances sur titres, mêmes numéros rendus.
Groupements de capitaux et de titres pour reports.
Renseignements sur toutes valeurs.
Dépôts en comptes-courants à échange fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1539 — 31 août 1872.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'île de Pâques : journal d'un sous-officier de l'état-major de la Flore (fin). — L'Exposition de Moscou. — La Reine mignonne, nouvelle (fin). — Correspondance du Havre. — Les pigeons voyageurs (2^e article). — Le récit de la sœur Rosalie. — Revue du mois, par Bertall. — Djémil-pacha.

Gravures : Le Havre : arrivée du paquebot transatlantique le Washington ramenant d'Amérique les musiciens de la Garde républicaine. — Russie : l'Exposition universelle de Moscou, vue générale des bâtiments de l'exposition ; — Le pavillon du ministère de la guerre. — L'expédition de la frégate la Flore à l'île de Pâques (5 gravures). — Les pigeons voyageurs : départ des pigeons belges du Palais de l'Industrie (10 gravures). — Une harde sous la feuillée, dessin de K. Bodmer. — Revue du mois, par Bertall. — Djémil-Pacha, nouveau ministre des affaires étrangères en Turquie. — Échecs. — Rébus.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie 1^{er} M^{te} d'Or. — 3 M^{tes} d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g.

PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Marché de Saumur du 31 août.

Froment (l'h.) 77 k. 18 10	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité. . . 74	17 10	—	—
Seigle 75	10 50	Foin (h. bar.)	780 40
Orge. 65	11 50	—	780 37
Avoine h. bar. 50	8	Paille	780 32
Fèves 75	12	—	50
Pois blancs. . 80	28	—	50
— rouges. . . 80	26	Cire jaune.	50 185
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé	—
Colza 65	—	(52 k. 500)	—
Chenevis. . . 50	—	Chanvre broyé	—
—	—	Blanc	—
Huile de noix 50 k.	—	Demi-couleur	—
— chenevis 50	—	—	—
— de lin. . . 50	—	Brun	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hecl. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{er} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Ordin., env. de Saumur 1871.	1 ^{er} id.	46 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{er} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	38 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{er} id.	38 à 43
Id.	2 ^e id.	34 à 38
La Vienne, 1871.	—	30 à 35

NOUVEAUX (2 hecl. 20).

Souzy et environs 1871.	—	60 à 70
Champigny, 1871.	1 ^{er} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	—
Varrains, 1871.	—	60 à 70
Varrains, 1871.	—	—
Bourgeil, 1871.	1 ^{er} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	—
Restigné 1871.	—	65 à 81
Chinon, 1871.	1 ^{er} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	—

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 25	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	911 25	1	25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	850	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	435	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit mobilier	435	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	517 50	2	50
5 % Emprunt	85 45	»	»	Crédit foncier d'Autriche	960	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 45	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	415	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Est, jouissance nov.	540	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	3	75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	857 50	»	2 50				
— 1865, 4 %	448 75	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	595	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	279	»	»	Nord, jouissance juillet.	982 50	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 75	»	»	Orléans, jouissance octob.	857 50	»	»				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4075	5	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	727 50	2	50				
Comptoir d'escompte, j. août.	645	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	452 50	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	—
9 — 02 — — omnibus.	—
1 — 33 — — soir, —	—
4 — 13 — — express.	—
7 — 27 — — omnibus.	—

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	—
8 — 20 — — omnibus.	—
9 — 50 — — express.	—
12 — 38 — — omnibus.	—
4 — 44 — — soir, —	—
10 — 30 — — express-poste.	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

1^{re}. — A la Mairie de Saint-Cyr-en-Bourg,

Le dimanche 22 septembre 1872, à midi,

UN CLOS DE VIGNE

Dit LA PETITE PERRIERE,

Commune de Saint Cyr,

D'une contenance d'un hectare quatre-vingt-sept ares, joignant le chemin de Saint-Cyr à Saumoussay, MM. Lemoine, Rousseau et Chasle, y compris maison, hangar, vastes caves et pressoir.

2^{es}. — A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD.

Le lundi 23 septembre 1872, à midi,

UNE MAISON

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 55.

ET UN JARDIN.

A Saumur, rue du Presbytère, derrière l'église de Nantilly,

D'une contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant M. Christiani, le Presbytère et le Jardin des Plantes. (437)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie.

On demande un agent dans chaque canton.

S'adresser à M. CHASSEY, rue Royale, 11, à Saumur. (428)

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette
copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 & 2^e 50

Musique ... CHOUDENS ... Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,